



AVIS

Avis sur le budget primitif 2024

DECEMBRE 2023





AVIS Sur le budget primitif 2024

Assemblée plénière du 11 décembre 2023

Rapporteur : Bernard LAURENT
Président de la commission « Budget – Finances »

Résultats des votes :

141 votants

141 ont voté POUR

0 ont voté CONTRE

0 se sont abstenus

1 n'a pas pris part au vote

Numéro de l'avis : 2023_24

Sommaire

1	La proposition de l'Exécutif régional	4
1.1	Un budget prévisionnel cohérent avec les estimations d'octobre dans les orientations budgétaires	5
1.2	Le projet de budget de crédits de paiement en recettes	5
1.2.1	A la baisse	5
1.2.2	A la hausse	6
1.3	Le projet de budget de crédits de paiement en dépenses	6
1.3.1	Annuité de la dette	6
1.3.2	Services généraux et politiques régionales	7
1.3.3	La section de fonctionnement	8
1.3.4	La section d'investissement	8
1.4	Le projet en autorisations de programme nouvelles pluriannuelles	8
2	Les observations du CESER	10
2.1	La présentation du document de l'Exécutif	10
2.2	Les recettes régionales	10
2.3	Les dépenses régionales	11
2.3.1	S'agissant des dépenses de fonctionnement	11
2.3.2	S'agissant des dépenses d'investissement.	11
	Déclarations des groupes	12

1 La proposition de l'Exécutif régional

Annoncer un montant global du budget n'est pas chose aisée.

Le montant brut prévisionnel pour 2024 représente 4539 M€, en réduction de 168 M€ par rapport au budget primitif 2023.

Il est à noter cependant que cette enveloppe est une valeur à relativiser dans la mesure où, en application de l'instruction budgétaire et comptable du 11 février 2015, elle intègre en écriture comptable d'importants crédits du FEADER inscrits en recettes et dépenses et gérés par l'agence de service et de paiement mais ne transitant pas par le budget régional, à la différence des autres fonds européens FEDER et FSE dont la Région est autorité de gestion. Ces crédits du FEADER passent de 410,5 M€ inscrits au BP 2023 à 162 M€ inscrits au BP 2024, en réduction très forte de 248,5 M€, soit de - 60 %.

Si on neutralise cet effet optique, c'est par conséquent de fait l'enveloppe nette de 4 377 M€ de crédits budgétaires hors FEADER, équilibrés en recettes et dépenses, qui traduit véritablement l'effort prévisionnel de la Collectivité régionale pour 2024, à comparer à une enveloppe correspondante de 4296 M€ inscrits au budget primitif 2023. Cette enveloppe connaît une progression de 81 M€, soit +1,9 %, ce qui représente une quasi-stabilité.

Tableau 1 : Comparaison entre BP 2023/OB 2024 (CA réalisé estimé) et le projet du BP 2024

En M€ (aux arrondis près)	Rappel BP 2023 (1)	OB 2024 (CA réalisé estimé) (2)	BP 2024 (3)	Ecart (3) - (2) OB à BP 2024	Ecart (3) - (1) BP 2023 à BP 2024
Recettes réelles					
Recettes de fonctionnement	3 388,5	3487,0	3 490,0	+3	+101,5
Recettes d'investissement hors emprunt hors Feader	507,8	460,0	487,0	+27	-20,0
Emprunt	400,0 (inscrit)	2 46,0 (mobilisé)	400,0 (inscrit)	+154	-
Total recettes hors Feader	4 296,3	4 193,0	4 377,0	+184	+81,0
Feader	410,5	?	162,0		-248,5
Total recettes	4 706,8	?	4 539,0*		-167,5
Dépenses réelles					
Fonctionnement	2 657,0	2 647,0	2 726,0	+79	+69,0
Investissement hors capital dette hors Feader	1 401,0	1 300,0	1 402,0	+102	+1,0
Capital dette	238,0	246,0	249,0	+3	+11,0
Total hors Feader	4 296	4 193,0	4 377,0	+184	+81,0
Feader	410,5	?	162,0		-248,5
Total dépenses	4 706,8	?	4 539,0		-167,6

*hors 62,8 M€ emprunts revolving

Tableau élaboré par le CESER

1.1 Un budget prévisionnel cohérent avec les estimations d'octobre dans les orientations budgétaires

Comme habituellement, il faut toujours distinguer les enveloppes prévisionnelles inscrites dans les budgets primitifs des enveloppes susceptibles d'être réalisées qui sont estimées dans les orientations budgétaires quelques semaines auparavant de façon à mieux approcher la réalité (prévisions de compte administratif), ainsi qu'à permettre des comparaisons entre collectivités.

Un budget prévisionnel réalisé avec certitude c'est-à-dire mandaté à 100 % n'existe jamais, surtout en investissement. Et le volume d'emprunt inscrit pour équilibrer dans un budget primitif constitue toujours un plafond pour l'enveloppe qui sera réellement mobilisée pour ajuster recettes et dépenses.

L'écart entre l'enveloppe du budget primitif 2023 et celle du compte administratif estimé aux orientations budgétaires demeurait limité à 250 M€. Pour l'exercice 2024, cet écart est encore plus faible à 185 M€.

Il ressort de la comparaison entre orientations budgétaires et budget primitif pour 2024 :

- Un emprunt mobilisé estimé à hauteur de 246 M€ dans les orientations budgétaires 2024, à comparer à un plafond d'emprunt d'équilibre inscrit comme en 2022 et 2023 à hauteur de 400 M€ dans le budget primitif.
- Des recettes d'investissement ajustées à la hausse de + 6 %.
- Des taux prévisionnels de mandatement (rapport CA estimé aux orientations budgétaires/ budget prévisionnel) particulièrement élevés pour chacune des sections comptables (97 % en fonctionnement et 93 % en investissement).

1.2 Le projet de budget de crédits de paiement en recettes

Au vu du tableau d'évolution des prévisions de recettes présenté dans le rapport de l'Exécutif, les recettes réelles hors emprunt sont proposées en hausse de 2023 à 2024 de l'ordre de 81M€ soit +2 %.

Les principales recettes en évolution sont :

- À la baisse, les recettes d'investissement sur les fonds européens (-34 M€)
- À la hausse, les recettes de fonctionnement liées à la consommation (TVA +65,6 M€ et TICPE + 27,2 M€).

1.2.1 A la baisse

L'inscription des fonds européens inscrits en investissement hors FEADER passe de 257 M€ à 223M€ de manière logique en année charnière entre deux périodes de

programmation. A noter qu'en fonctionnement les recettes de FEDER et FSE augmentent néanmoins de 7 M€.

1.2.2 A la hausse

Les fractions de TVA qui représentent plus de la moitié des recettes sont prévues en hausse de 4,3 % (+65 M€) dans le projet de budget primitif (passant de 2115,3 M€ au BP 2023 à 2181M€ au BP 2024), selon la progression estimée dans les orientations budgétaires d'octobre.

Le second poste en hausse concerne la TICPE recette liée à la consommation de carburant à la pompe, pour la part compensation des transferts de compétence et pour la part jadis modulable devenue fixe. Ces recettes pourraient connaître une progression de 6% de budget primitif à budget primitif (+27 M€) : une large part de la progression est intervenue courant 2023 et elle devrait se poursuivre encore un peu pour compenser le transfert d'agents du FEADER ainsi que les tarifs sociaux militaires de TER transférés de la SNCF à la Région.

On relève aussi la progression de recettes diverses d'investissement (+9 M€) ou du fonds de compensation de la TVA (+5 M€) à encaisser sur la base des investissements éligibles en 2023.

Les autres recettes fiscales ou en dotations d'Etat sont globalement proposées en stabilité.

A noter que le poids de l'enveloppe des dotations d'Etat est devenu au fil des ans minime et ne représente plus que 4,7% des recettes de fonctionnement, mais poursuit son érosion (-1,8 M€ de 2023 à 2024).

1.3 Le projet de budget de crédits de paiement en dépenses

1.3.1 Annuité de la dette

L'annuité de la dette devrait progresser comme suit :

En M€	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023
Capital	200,0	238,0	249,3	+11,3
Intérêts	47,5	58,0	80,0	+22,0

La progression de l'annuité de la dette devrait être sensible : + 33,3 M€ soit + 11 %, en raison surtout d'une très forte progression des frais financiers (+22 M€ soit + 38 %) : malgré la part limitée à 20 % de l'encours de dette à taux variable, il faut intégrer aux conditions du marché la souscription d'emprunts nouveaux pour rembourser le capital de dette.

La longue période de taux nuls ou négatifs a laissé place depuis juillet 2022 à une très forte augmentation des taux directeurs (+450 points de base en 14 mois) de la part de la BCE qui tente d'enrayer l'inflation.

En capital, la progression est moins forte mais demeure : +11 M€ soit + 4,6 % en 2024 année de remboursement de deux emprunts obligataires in fine pour 130 M€.

1.3.2 Services généraux et politiques régionales

Tableau 2 : Evolution des dépenses de crédits de paiement hors dette de BP 2022 à BP 2024

Fonctionnement

Aux arrondis près en M€	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution
Fonctionnement hors dette				
Frais des groupes d'élus et péréquation	3,0	5,0*	5,4	+0,4
Services généraux	146,0	162,7	168,0	+5,3
Formation professionnelle et apprentissage	349,8	303,0	302,4	-0,6
Enseignement	450,3	527,3	528,9	+1,6
Culture sports loisirs	63,2	71,2	71,2	-
Santé et action sociale	4,7	4,0	4,0	-
Aménagement des territoires	11,9	12,8	12,8	-
Fonds européens	73,7	69,3	80,0	10,6
Environnement	35,6	32,7	32,7	-
Transports	1253,0	1320,3	1350,3	+30,0
Action économique	101,3	89,0	89,0	-
Total fonctionnement hors frais financiers	2492,8	2597,5*	2644,7	+47,2

* Hors dotation aux provisions

Tableau élaboré par le CESER

Investissement

Aux arrondis près en M€	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution
Investissement hors capital dette				
Services généraux	38,2	21,7	26,0	+4,3
Formation professionnelle et apprentissage	24,8	27,0	27,0	-
Enseignement	360,2	400,7	361,0	-39,7
Culture sports loisirs	60,0	60,7	77,0	+16,3
Santé et action sociale	13,8	11,2	11,0	-0,2
Aménagement des territoires	181,4	132,7	176,0	+43,2
Gestion des fonds européens hors FEADER	115,7	172,4	152,0	-20,5
Environnement	54,3	26,2	27,0	+0,8
Transports	270,1	299,1	333,0	+33,8
Action économique	264,5	249,1	212,0	-37,1
Total hors FEADER	1383,1	1401,1	1402,0	+1,0
FEADER	409,0	410,5	162,4	-248,1
Total investissement hors capital dette	1792,1	1811,6	1564,4	-247,2

Tableau élaboré par le CESER

1.3.3 La section de fonctionnement

+ 47 M€ soit +3,5%.

Les crédits de fonctionnement pour les politiques d'intervention pèsent 63 % des dépenses hors dette et hors FEADER.

Elles font l'objet d'une stabilité quasi-totale à l'exception de trois postes :

- Les transports + 30 M€ soit + 2,2 %, en particulier pour l'exploitation des transports interurbains et scolaires par autocar, par effet de l'actualisation contractuelle intégrant l'inflation.
- Les fonds européens + 10,6 M€
- Les services généraux +5 M€ en raison notamment des mesures de revalorisation salariale nationale et de la prime pour le pouvoir d'achat.

1.3.4 La section d'investissement

+1 M€ hors dette et hors FEADER

Cette stabilité totale pour la section combine des dépenses à la hausse et d'autres à la baisse.

A la hausse :

- L'aménagement des territoires + 43 M€ pour le numérique (accélération des paiements pour la couverture fibre dans les réseaux d'initiative publique de l'ex Rhône-Alpes)
- Les transports + 34 M€ essentiellement en faveur du ferroviaire
- Culture et sport + 16M€ à parts égales entre les deux volets

A la baisse :

- L'enseignement -lycées - 40 M€
- L'action économique - 37 M€, par effet du retour à un exercice classique après un pic exceptionnel en 2023 de dépense liée à la société par action (SASU) créée par la Région pour porter le Fonds souverain Auvergne-Rhône-Alpes destiné à renforcer les fonds propres des entreprises.
- Les fonds européens hors FEADER -20,5 M€

1.4 Le projet en autorisations de programme nouvelles pluriannuelles

Le tableau p 49 et le texte p 2 du rapport de l'Exécutif retracent l'essentiel des évolutions.

Il ressort :

- En autorisations d'engagement (section de fonctionnement)

Une progression sensible en matière de transport : + 136 M€ en raison du lancement d'une nouvelle convention Région SNCF Voyageurs pour l'exploitation des TER durant la période 2024-2033.

- En autorisations de programme d'investissement

Une progression globale de plus de 400 M€, marquée principalement par des efforts accrus en faveur :

- Des investissements ferroviaires (+190 M€ pour le chapitre transports).
- Des lycées (+ 142 M€ notamment pour poursuivre l'amélioration de la performance énergétique en passant un nouveau marché global).
- De la culture et du sport (+109 M€ en particulier pour les musées de GERGOVIE et de St Maurice de Rémois).

2 Les observations du CESER

2.1 La présentation du document de l'Exécutif

Comme pour l'exercice précédent, le CESER estime appréciable le délai de transmission du rapport pour avis. Il retrouve un document détaillé en matière de recettes et pédagogique en matière d'évolution des autorisations de programme par grandes masses budgétaires. Il aurait aimé toutefois connaître la même pédagogie pour l'explicitation des évolutions d'enveloppes des crédits de paiement.

Il se félicite de la qualité de l'intervention en commission des services du conseil régional et de sa nouvelle directrice générale des services, intervention fort utile pour permettre de fonder un avis.

Il suggère que le projet de budget primitif comporte une présentation claire de l'échéancier de la programmation des fonds européens, de façon à mieux appréhender l'articulation de leur déclinaison prévisionnelle en recettes et dépenses au regard de la programmation des recettes et dépenses propres à la Région.

2.2 Les recettes régionales

Le CESER confirme sa crainte exprimée en octobre face aux incertitudes conjoncturelles qui pèsent sur les principales recettes de la Région, à savoir celles :

- Des fractions régionales de TVA, dans un contexte marqué par l'inflation mais aussi par une consommation bridée par l'érosion du pouvoir d'achat
- De TICPE assise sur la consommation de carburant ou de cartes grises liées au marché de l'auto; toutes recettes appelées à réduction par suite de l'indispensable effort de transition énergétique.

Bien conscient que les dotations de l'Etat ont un poids désormais limité, le CESER regrette néanmoins un projet de loi de finance 2024 défavorable aux recettes régionales : les dotations compensatoires pour la réforme de la taxe professionnelle et pour perte des frais de gestion sont amputées année après année pour servir à l'Etat de variable d'ajustement et la perte cumulée de ces recettes au fil des ans est particulièrement sensible.

2.3 Les dépenses régionales

S'agissant des intérêts de la dette

Le CESER relève l'impact sensible sur les frais financiers (+22 M€) du relèvement des taux directeurs de la BCE.

2.3.1 S'agissant des dépenses de fonctionnement

Le CESER souhaite que soit éclairée dans le budget la zone d'ombre relative au règlement financier qui vient d'être annoncé concernant le différend entre Région et SNCF pour l'exécution de la convention d'exploitation TER 2017-2023 ; différend mettant en jeu une enveloppe importante de crédits.

Il renouvelle que nombre de dépenses de fonctionnement sont des investissements d'avenir.

A titre d'exemple, Il souhaite notamment que des voies de progrès soient recherchées et permettent de déboucher en matière de formation :

- Pour assurer un fonctionnement maîtrisé mais serein des lycées, intégrant le nouveau dispositif pour faire face à la crise de l'énergie dans un cadre concerté avec les personnels
- Pour dégager une logique gagnant-gagnant sur une délégation éventuelle de pôle emploi à la Région en matière de formation continue au travers d'un cycle de plan d'investissement dans les compétences.

2.3.2 S'agissant des dépenses d'investissement.

Le CESER approuve l'effort annoncé en crédits de paiement en faveur de la couverture très haut débit numérique dans les réseaux d'initiative publique, tout en appelant de ses vœux une complétude totale sur le territoire régional, sur les zones publiques comme sur celles à la main des opérateurs privés.

Il note l'engagement proposé d'autorisations de programme en faveur du ferroviaire, des lycées ou des musées.

Il encourage la Région à la fermeté annoncée dans l'expérimentation qu'elle engage en matière de gestion d'une partie des routes nationales. Il est essentiel :

- Que l'ensemble des coûts d'entretien du réseau soient compensés par l'Etat dès le début de l'expérimentation.
- Que l'expérimentation d'ici 2030 permette de diagnostiquer l'état du réseau et d'appréhender la valeur ajoutée de la gestion régionale.
- Que l'option d'un abandon de tout projet de transfert ne soit pas écartée si cette valeur ajoutée n'était pas avérée.

Déclarations des groupes

Intervention de Christian BRUNET, au nom du Collège 1

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames, Messieurs,

La présentation de ce budget primitif 2024 reste très proche dans son esprit et sa construction de celui de 2023.

Telle est la stratégie budgétaire pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, avec la poursuite du choix de respecter la progression des dépenses en deçà de celle des recettes, en maintenant le soutien à l'investissement, en optimisant le choix des dépenses et le pouvoir d'achat des agents tout en s'adaptant à la conjoncture économique.

Les perspectives envisagées dans ce budget primitif, malgré de nombreuses incertitudes restent prudentes tout en maintenant une gestion stable.

Le budget prévisionnel pour 2024 s'élève à 4 539 M€, en réduction de 168 M€ par rapport au budget primitif 2023 avec un budget d'investissement toujours élevé de l'ordre de 1,4 Md€, en priorisant l'enseignement et la formation avec une hausse de + 142 M€, les transports avec une augmentation de 190 M€ et l'action économique en hausse de + 25 % par rapport aux budgets avant Covid.

Concernant les recettes :

Une prévision sur les recettes de TVA est estimée à 2 181 M€ contre 2 091 M€ en 2023, basée sur une évolution de 4,1 %, légèrement inférieure à celle retenue par la loi de finances de 4,5 %.

La recette des cartes grises reste stable, la TICPE sur la consommation de carburant également, malgré les incertitudes liées à la hausse des carburants et le développement des voitures électriques.

Et enfin, une baisse des dotations de l'Etat de près de 12 M€ dont 10 M€ sur les frais de gestion de la fiscalité locale et 2 M€ de compensation de la réforme de la taxe professionnelle ; enveloppes exprimées en estimation de crédits réalisés.

Nous observons également dans ce budget primitif 2024 un recul des recettes d'investissement qui s'élèvent à 488 M€ contre 508 M€ en 2023.

Concernant les dépenses :

Une hausse des dépenses de fonctionnement de + 69 M€, soit + 2,5 %, passant au global de 2 580 M€ en 2023 à 2 647 M€ en 2024.

La répartition des dépenses avec 50 % pour les transports, 30 % pour la formation, 6 % pour les services généraux, 5 % autres politiques et 3 % pour chacune des catégories suivantes : Economie, sport et frais financiers.

Soit + 30 M€ pour les transports dont + 2,2 % en particulier pour l'exploitation des TER, 22 M€ pour les frais financiers, 10 M€ pour les fonds Européens, 5 M€ pour les services généraux et 1 M€ pour la formation.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1,8 Mds€ en autorisation de programme et à 1,4 Mds€ en crédit de paiement proche du budget primitif 2023. En autorisation de programme, une progression de plus de 400 M€ pour les transports, + 142 M€ pour les lycées, + 109 M€ pour la culture et le sport.

Le remboursement du capital de la dette sera de 249 M€ contre 238 M€ par rapport à l'exercice précédent. Le montant des frais financiers est estimé à 72 M€ en hausse de 10 M€ au vu des conditions des emprunts à taux fixe et variable.

Le collège 1 rejoint l'avis de la commission financière sur la cohérence avec les estimations d'octobre dans les orientations budgétaires qui ne modifient pas les équilibres grâce aux ajustements effectués.

Il apprécie les efforts en faveur de l'économie, entre autres, du déploiement du fonds souverain régional qui permet de renforcer les fonds propres des entreprises pour ancrer l'emploi et le savoir-faire sur le territoire régional, ainsi que le maintien et le développement de l'économie de proximité.

Notre collège reste attaché à la notion de service, et en cela, les efforts d'investissement répétés par la région y répondent, et doivent aussi l'intégrer en section de fonctionnement, tout en appliquant sa règle d'or.

Suite à ces observations, sauf expression individuelle, le collège 1 vote favorablement sur l'avis qui lui a été proposé.

Intervention de Michel MYC, au nom de la CFDT, UNSA et CFTC

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,

Le budget primitif 2024 est le dernier de notre mandature sur lequel nous donnerons notre avis. Avant tout, CFDT, UNSA et CFTC tiennent à remercier le Président de la commission Bernard LAURENT ainsi que Michel RAFFIN, notre chargé d'études, pour la qualité du travail effectué tout au long de ces six dernières années ainsi que tous les membres de la commission

Les budgets se sont succédés sans jamais se départir de la fameuse règle d'or « contraindre la progression des dépenses de fonctionnement (au sens comptable) en dessous de celle des recettes de fonctionnement, elles-mêmes assises pour une grande partie sur la consommation des entreprises et des ménages à travers la TVA et sur celle du carburant à la pompe pour les différentes parts de TICPE ».

Compte tenu de l'appauvrissement de la fiscalité traditionnelle, compte tenu aussi de la fluctuation du produit de la nouvelle fiscalité liée à la TVA, il faudra pour tenir cette règle que les dépenses de fonctionnement soient rigoureusement maîtrisées.

1. Des incertitudes sur les recettes :

En effet, la fiscalité liée à la TVA ne constitue pas un levier sur lequel la région aurait la main, elle constitue par contre une grande source d'incertitude quant à son rendement. On sait ainsi qu'il y aura des ressources certes liées à une augmentation du produit de la TVA, mais que ce mécanisme sera aussi corrigé et atténué par l'inflation.

Nous allons donc à nouveau vers des dépenses de fonctionnement rigoureusement maîtrisées, qui resteront à notre grand regret stable sur le plan de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, l'affichage politique des ambitions régionales se concentrant sur l'investissement.

L'équilibre du budget 2024 est largement atteint, les dépenses à couvrir par des ressources propres s'élèvent à 1 113 M€ alors que les recettes sont de 2 569 M€, soit un écart supérieur aux dépenses couvertes (+ 1 456 M€). Ce sont les amortissements à hauteur de 1 530 M€, renforcé par le virement à la section d'investissement pour 955 M€, qui assure cet équilibre. Un équilibre, bien que très confortable, souligne le peu de recettes de la Région sur ses fonds propres externes et donc des marges de manœuvre limitées en recettes.

2. Des dépenses contraintes et un endettement prudent liée à l'augmentation des taux et l'inflation.

La contrainte des dépenses de fonctionnement, avec seulement une évolution de 47,2 M€ de budget primitif à budget primitif, dont 30 M€ pour les transports, 10,6 M€ sur les fonds européens et 5,3 M€ pour les services généraux induits par l'attribution notamment d'une prime pouvoir d'achat au personnel, permet de dégager un virement à la section d'investissement de 955 M€. La Région peut ainsi financer son programme d'investissement à un niveau en 2024 encore plus élevé soit 1 818 M€ en AP et 1 402 M€ en CP sans avoir à recourir à une augmentation des emprunts ce qui pénaliserait aujourd'hui la collectivité puisque les taux d'intérêt sont plus élevés. Cependant, nous relèverons que lorsque les taux d'emprunt ont atteint des niveaux très bas voire inférieurs à 0 %, la région aurait pu faire appel plus largement à l'emprunt et thésaurisé plus son épargne pour passer le cap de cette période inflationniste. Par ailleurs, nos organisations seront vigilantes quant à la maîtrise budgétaire en 2024 du fonctionnement des lycées par la Région et sa capacité à mettre en place une meilleure communication avec les établissements, avec davantage de transparence sur la méthodologie de calcul des aides énergétiques ponctuelles promises "au cas par cas" et la garantie d'un niveau adéquat de fonds de roulement.

3. Un investissement toujours plus fort

Les autorisations de programme et d'engagement, conformément à nos souhaits précédents et nous en remercions les services de la Région, sont présentées dans un tableau par chapitre fonctionnel comme le propose l'instruction budgétaire et

comptable M 57 qui s'appliquera au 1^{er} janvier 2024. Mais car il y a toujours un bémol, cette présentation ne nous permet pas d'avoir une vue plus précise, surtout pour la partie investissement. Par exemple, pour l'action économique (fonction 6), la programmation est quasi identique à 2023, mais quel en est le contenu ? CFDT, UNSA et CFTC souhaiteraient pouvoir aller plus loin sur certains projets bénéficiant de fonds européens et qui sont aussi financés par d'autres structures comme l'Etat. Il serait apprécié de suivre l'évolution de la part des fonds européens dans le montage financier des programmes et d'analyser les tendances futures de ces programmations. Les dépenses d'investissement adossées au fond SASU, compte-tenu de leur montant, mériteraient également d'être explicitées.

4. Tableau des effectifs

Pour conclure, nos organisations souhaitent attirer l'attention sur le tableau des effectifs présenté en annexe B9. La partie concernant les emplois permanents, notamment sur les emplois fonctionnels, et le poste de directeur général des services est pourvu sur un ETP de 0.70, ce qui surprend pour une région de la taille de la nôtre. La filière administrative compte 30 postes ouverts d'administrateurs, dont seulement 9.5 sont occupés par des titulaires, et 806 postes d'attachés dont seulement 504 sont pourvus. Le delta est large comparé aux autres catégories où les emplois ouverts sont proches des emplois pourvus, et la partie supérieure du tableau mériterait sans doute un toilettage, ou bien une vague de recrutement ?

Bien entendu la CFDT, UNSA et CFTC voteront l'avis de la commission 10.

Intervention de Karine GUICHARD, au nom de la CGT

L'avis produit par le CESER sur le budget 2024 est court dans sa forme, mais éclairant sur le fond, même si nous aurions préféré qu'il soit un peu plus percutant.

Nous apprécions le « retour sur terre » auquel il nous convie, en contrepoint à une communication de l'Exécutif régional toujours axé sur une autoglorification de plus en plus « hors sol ».

Dans celle-ci, il n'est, en effet, encore une fois, que question :

- Des records qui seront battus en termes d'investissements quand le rapport du CESER observe une enveloppe recettes / dépenses quasi stable, ressortant en hausse de 1,9 % quand l'inflation attendue atteindrait 2,6 % en moyenne annuelle selon les prévisions de la Banque de France de septembre 2023. Le CESER pointant aussi les risques sur les recettes, en premier lieu en raison de la dépendance croissante à la T.V.A, et à la bonne tenue de la consommation.
- D'une gestion exemplaire des deniers publics face à un Etat qui aurait perdu toute marge de manœuvre en raison de son endettement. Comme l'ont démontré de nombreux économistes, l'endettement de l'Etat a été moins le fait d'une dérive des dépenses que de la diminution structurelle de ses recettes, au fil des cadeaux fiscaux accordés. Et, de façon conjoncturelle des mesures prises face à la crise Covid. Financement des activités partielles, mise en place des PGE, des mesures certes bien

plus coûteuses, mais également bien plus efficaces pour éviter l'effondrement du tissu économique, s'agissant notamment des petites entreprises et du tissu de l'artisanat, que la distribution de quelques masques.

En ce qui concerne les lignes budgétaires correspondant aux principales prérogatives régionales, nos remarques concerneront :

Les transports :

Des investissements ferroviaires en investissement de plus 190 M€ avec une hausse de 34 M€. Malgré tout, cela reste insuffisant par rapport au besoin du maintien en état des petites lignes et le renouvellement du matériel avec son entretien.

En ce qui concerne les transports interurbains en fonctionnement, une hausse de 30 M€ soit plus 2,2 %, en particulier pour l'exploitation des scolaires par autocars, par effet de l'actualisation contractuelle intégrant l'inflation.

L'absence de la signature du CPER est aussi un frein au développement du ferroviaire dans le cadre de la transition énergétique.

Les lycées, l'enseignement et la formation professionnelle :

Nous déplorons la baisse de 40 millions de budget de fonctionnement prévue et qui se fait déjà grandement sentir au quotidien dans les établissements de notre région Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, les établissements de la Région sont en difficulté pour honorer leurs factures de viabilisation, et il ne devrait pas être concevable que ces mêmes établissements se retrouvent de fait dans la situation de devoir réduire leur budget de fonctionnement aux dépens de l'éducation et la formation des élèves de notre région Auvergne-Rhône-Alpes. L'état du bâti des lycées publics demande à être rénové, même si une autorisation de programme concernant la rénovation énergétique des lycées est prévue, il faudra tenir compte du retard pris en la matière.

Nous déplorons que les personnels de la Région subissent, elles et eux aussi cette baisse via l'externalisation de certains services. Comme nous déplorons que les lycées privés soient largement bénéficiaires de la politique régionale. En effet, notre région a besoin d'avoir des établissements publics de haut niveau pour garantir l'accès pour toutes et tous à des conditions d'enseignement optimales.

Quant à la formation professionnelle, une fois encore son budget est à un niveau insuffisant alors que c'est l'une des compétences essentielles de la Région. Pourtant, eu égard aux enjeux de sociétés et environnementaux à venir, la Région AuRA devrait être avant-gardiste en proposant un vrai budget pour la formation professionnelle.

Les services généraux :

Du fait des mesures de revalorisation salariales et de primes pour le pouvoir d'achat, le budget sur services généraux est en augmentation. Ces mesures ne compensent pas pour autant l'inflation. Cependant, le tableau des effectifs (annexe B9) montre que sur 8.709 emplois prévus au tableau des emplois, seuls 8.247,8 ETP sont pourvus, ce qui nous indique un delta de 461,2 ETP d'économie de personnel. Cela est particulièrement vérifié dans la catégorie des attachés territoriaux car sur 806 personnels prévus au tableau des emplois, seuls 504 postes de titulaires sont pourvus. Les personnels demeurent donc une variable d'ajustement.

La culture :

En la matière, la politique de l'Exécutif a fait la Une de la presse régulièrement pour dénoncer la baisse de subventions culturelles pour un certain nombre de structures et dans le même temps des investissements importants sont prévus pour le musée de Gergovie. Les choix politiques et régionaux du Conseil Régional sont donc clairs.

L'action économique :

Nous rappelons notre demande de mise sous conditionnalité et d'évaluation des aides publiques aux entreprises à des indicateurs sociaux et environnementaux.

Pour conclure, nous tenons à remercier chaleureusement notre Président de commission Bernard LAURENT et notre chargé d'étude Michel RAFFIN pour le travail sérieux et important effectué tout au long de la mandature. Nous remercions également toutes les conseillères et tous les conseillers.

Nous voterons l'avis.

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargé d'études

Michel RAFFIN

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

AVIS

Le budget primitif 2024 est prévu à hauteur de 4 377 M€ hors FEADER, en quasi-stabilité par rapport à 2023(+1,9 %).

L'évolution en recettes combine une réduction des recettes d'investissement sur les fonds européens et une progression attendue des fractions de TVA (+4,3 %) ainsi que de la TICPE.

En dépenses de crédits de paiement, des hausses sont marquées pour les intérêts de la dette, le fonctionnement des transports par autocars, les investissements en premier lieu en faveur du ferroviaire ou du réseau de fibre optique, et des baisses concernent les lycées, l'économie (après un pic de dépense en 2023) et les fonds européens. Des enveloppes nouvelles d'autorisations de programme sont prévues pour le ferroviaire (fonctionnement et investissement), pour les lycées et plusieurs musées.

Le CESER craint des incertitudes conjoncturelles sur les prévisions de recettes et regrette la perte cumulée de dotations d'Etat au fil des ans.

Il souhaite que soit clarifié dans le budget le règlement du différend passé entre Région et SNCF pour l'exploitation des TER. Il appelle de ses vœux un dialogue renouvelé pour déboucher sur un financement serein du fonctionnement des lycées et des formations continues. Pour ce qui regarde les dépenses d'investissement, Il approuve l'effort en faveur du très haut débit numérique, note l'engagement de nouvelles autorisations de programme et encourage la Région à la fermeté annoncée dans l'expérimentation de la gestion des routes nationales.

[BUDGET PRIMITIF](#) | [BUDGET REGIONAL](#) |
[FINANCES LOCALES](#) | [FISCALITE LOCALE](#) |
[REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES](#)

Crédits photos :123rf

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand
Cedex 2
T. 04.73.29.45.29